



**TARIFS 2019 - 2020**  
**LYCEE PROFESSIONNEL**  
**SAINTE-MARTHE - CHAVAGNES**  
**INFORMATIONS GENERALES SUR LES TARIFS**

**Contribution des familles :**

La contribution des familles englobe les cotisations diocésaine et régionale obligatoires de 60 € par élève et par an. Le reste de la contribution sert à financer l'immobilier et le fonctionnement.

Des facilités de règlement peuvent être octroyées en lien avec le chef d'établissement, n'hésitez pas à nous contacter.

**Modes de règlement proposés :**

**Choix 1 :** règlement mensuel par prélèvement (octobre à juillet).

**Choix 2 :** règlement mensuel, trimestriel ou annuel par chèque ou espèces.

**Restauration**

**Modes de règlement proposés (pour les 1/2 pensionnaires et les externes)**

**Choix 1 :** *Prélèvement des frais de restauration* : Les repas sont facturés au réel et sont **prélevés le 10 du mois suivant** (les prélèvements s'effectuent d'octobre à juillet).

**Choix 2 :** *Règlement par chèque ou espèces* : les chèques sont à déposer dans la boîte aux lettres réservée à cet effet, les espèces sont à remettre au service comptabilité. **Les repas sont à régler impérativement en début de mois**

**Assurance scolaire et extrascolaire :** Vous devez souscrire une assurance scolaire et extrascolaire (elle sera exigée à la rentrée). Elle est obligatoire pour les activités organisées par l'établissement : séjours linguistiques, classes de découverte et toute sortie en général. L'ensemble scolaire vous propose d'adhérer à l'assurance scolaire « Mutuelle Saint-Christophe » au tarif de 9,90 €/an.

**Taxe d'apprentissage :**

Notre établissement est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage ce qui nous aide à acquérir un équipement informatique et audiovisuel. Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au service comptable : **05 45 37 02 53**

## LYCEE PROFESSIONNEL

### MONTANT ANNUEL DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE *payable sur 11 mois ou trimestriellement ou annuellement*

La contribution familiale est à calculer en fonction de votre **Quotient Familial QF** = revenus annuels divisés par 12 + prestations familiales mensuelles, résultat obtenu à diviser par le nombre de parts fiscales

QF	QF < 700 €	QF ≥ 700 €
	791 € Soit 71,91 € / mois	853 € Soit 77,55€ / mois

### RESTAURATION

½ Pensionnaire <b>4 repas obligatoires/semaine</b>	Externe
5.20 €	6,00 € le repas occasionnel

### AUTRES FRAIS A PREVOIR POUR TOUS

- **livres et fichiers** : Achat / revente sera proposé avec l'association ARBS, les montants sont différents selon les options et les classes
- **Fournitures informatiques** : 45 €/ an
- **Frais d'affranchissement** : 5€ / an
- **Assurance scolaire et extrascolaire** : Mutuelle Saint-Christophe : 8,90 €/an

*Les cotisations à l'assurance scolaire et extra scolaire, les fournitures informatiques et les frais d'affranchissement seront facturés avec la contribution des familles (facture envoyée à la famille en septembre)*